



FOURNITURES AUTOMOBILES
792 Avenue du Marché Gare
34070 MONTPELLIER

SARL au capital de 71 690 Euros
TVA Intracom. FR-93 493050736
R.C.S. Montpellier 493 050 736

www.calsarl.com

ALES Tél : 04.66.60.12.08 calales@orange.fr	AVIGNON Tél : 04.90.92.50.11 calavignon@orange.fr	BEZIERS Tél : 04.67.21.69.06 cal34beziers@orange.fr	MONTPELLIER Tél : 04.67.65.81.00 cal34@wanadoo.fr	NIMES Tél : 04.66.84.91.64 cal30achat@orange.fr	SETE Tél : 04.67.18.39.40 cal34sete@orange.fr
--	--	--	--	--	--

N° CLIENT	DATE	N° FACTURE	FOLIO
B1053	31/01/2024	2403354	1

Page : 1 sur 1

MODE DE REGLEMENT
537,83 EUR par LCR 30J LE 30 au 29/02/2024

EURL GARAGE AUTO DVS
36 A AVENUE DE L ESPINOUSE
34600 HERAPIAN

N° TVA : FR12902550565

N° ARTICLE	DESIGNATION	QTE	PRIX UNIT. H.T.	%	PRIX NET H.T.	MONTANT NET H.T.	T.V.A.
N° BL : 3433983 9109-620G	Date BL : 05/01/2024 Mag : 54 KIT REPARATION COUVERCLE PIECE NI REPRISE NI ECHANGE	1,00	69,69	20	55,75	55,75	5
N° BL : 3439527 1467010467	Date BL : 12/01/2024 Mag : 38 KIT DE JOINTS POMPE VEF PIECE NI REPRISE NI ECHANGE	1,00	22,40	10	20,16	20,16	5
1460324347	DOUILLE DE GUIDAGE PIECE NI REPRISE NI ECHANGE	1,00	17,50	10	15,75	15,75	5
N° BL : 3345113 NETCU	Date BL : 16/01/2024 Mag : 13 NETTOYAGE CULASSE	1,00	15,00		15,00	15,00	5
EPRC4	EPREUVE CULASSE 4 CYL	1,00	65,00	20	52,00	52,00	5
SURCD4	NETTOYAGE PLAN DE JOINT CULASSE DIESEL 4C IMPERATIF: TOUT MATERIEL DOIT ETRE SOIGNEUSEMENT NETTOYE ET SOUFFLE AVANT MONTAGE AFIN D'ELIMINER TOUS RESIDUS D'USINAGE ET D'EMBALLAGE.	1,00	60,00	20	48,00	48,00	5
RECS	RECTIFICATION SOUPE	8,00	8,50	20	6,80	54,40	5
MOCU	MO SUR PRESTATIONS ATELIER CULASSES DEMONTAGE REMONTAGE SOUPE REMPLACEMENT VALVE SOUPE	1,00	65,00		65,00	65,00	5
61-35815-	JOINT DE CULASSE PSA	1,00	79,92	30	55,94	55,94	5
02-34398-	POCHETTE RODAGE SANS JTC	1,00	94,56	30	66,19	66,19	5

CGV : « Le vendeur conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Ne constitue pas paiement au sens de cette clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer (traite ou autre). Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances pourra entraîner la revendication des biens. Les dispositions ci-dessous ne font pas obstacle, à compter de la livraison, au transfert à l'acheteur des risques de perte ou de détérioration des biens ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner. » Aucun escompte accordé pour règlement anticipé. Taux des pénalités exigibles à compter du lendemain de la date de règlement en l'absence de paiement : 1% (loi n°92-1442). Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 €.

IBAN : FR98 2004 1010 0908 5122 0K03 051				BIC : PSSTFRPPMON		DOMICILIATION : LA BANQUE POSTALE		
MONTANT H.T.	PORT	F.F.	BASE T.V.A.		TAUX	MONTANT T.V.A.	TOTAL T.V.A.	MONTANT T.T.C.
448,19			448,19		20,00% (5)	89,64		537,83 (3527,93 FRF)